



29 AOUT 2022

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 01/22/A.T.A/réal.tv

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 01/22/A.T.A est lancée pour le recrutement de **deux (02) Réalisateurs Tv** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité	Expérience souhaitable en tant que Réalisateur TV
Réalisateur TV	02 postes	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en Audiovisuel - Licence ou équivalent 	BAC + 3 ou BAC + 4	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation - Audiovisuel 	

Article 2 : Principales missions

Le réalisateur Tv a la responsabilité artistique des émissions. Il définit les positions des caméras et décide des moyens à mettre en œuvre pour réussir la production. Il prépare l'habillage et vérifie la bonne conformité de la charte graphique. Il dirige tous les techniciens selon un schéma préétabli.

Le réalisateur Tv n'est pas seulement un « faiseur d'images ». Il est avant tout un artiste qui déploie, selon les émissions, leurs genres et leurs ambitions, une vision de réalisation qui puisse donner un sens aux images et aux commentaires. Sa compétence, non limitée à la

maîtrise des machines, doit lui permettre de mettre en œuvre un dispositif qui crée du sens chez le téléspectateur. Il est ainsi chargé de :

- Mettre en images les journaux télévisés et émissions d'information (débat ; multiCam) des chaînes de la SNRT ;
- Mettre en images et superviser la réalisation TV des événements sportifs, culturels, divertissements... ;
- Mettre en images les documentaires en collaboration avec les journalistes et les rédacteurs en chef ;
- Mettre en images les fictions produites par la SNRT.

Article 3 : Compétences requises

Le réalisateur Tv doit être doté des compétences suivantes :

❖ **Techniques :**

- Notions en gestion technique et humaine d'une production audiovisuelle ;
- Niveau pratique en technique numérique ;
- Maîtrise de l'environnement technique de la production (étapes de conception d'un produit audiovisuel)
- Notions en informatique bureautique : Word, Excel ;
- Notions en anglais ;
- Niveau pratique en chaîne technique de transmission audiovisuelle.
- Maîtriser le langage audiovisuel (gérer les ordres pendant le tournage) ;

❖ **Comportementales et Managériales :**

- Savoir communiquer ;
- Être dynamique, polyvalent, rigoureux, organisé, motivé, curieux, ambitieux, faire preuve d'initiative et être attentif aux détails.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et enfin d'un test pratique.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **10/20** seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale = Note du test écrit*0,3 + Note du test oral*0,3 + Note du test pratique* 0,4
L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	- Questions ouvertes portant sur le métier de la réalisation. - QCM	Note/20	Arabe et français	1 H 30
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation professionnelle (Multicam).	Note/20	Arabe et français	30 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **01/22/A.T.A/réal.tv**. Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le 15 SEP 2022.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAÏCHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision